

DEMANDE D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Suivant règlement du 02/09/2008 relatif à la location des locaux communaux.

Toute demande doit être introduite **au moins 30 jours (et maximum 1 an) avant la date d'occupation.**

Commune de NANDRIN – Place O. Musin, 1 – 4550 NANDRIN

Pour toutes informations utiles : Julie TASSIN ☎ 085 51 94 95 - Lindsay CHAPPELLE ☎

085 51 94 78 - julie.tassin@nandrin.be - lindsay.chapelle@nandrin.be - ☎: 085 51 32 86

Cadre réservé au demandeur

Nom/Dénomination :

Adresse :

☎ :GSM :

e-mail :

Date de la demande :

Date de l'occupation :

Lieu d'occupation local/salle :

Type de manifestation (à cocher et/ou ajouter) :

Réunion Repas Baptême/Communion Mariage Bal/manif.publique

Autre

Description détaillée :

.....

Manifestation privée - Manifestation publique

Nom et signature :

Cadre réservé à l'Administration communale - DATE :

Prix :€

Valorisation :€

Historique subvention :

Date, avis et **Visa du responsable** :

Caution :€ Risque :

Décision du Collège communal en date du : favorable défavorable